RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

24M0086PN – Travaux d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Toulouse-Ginestous-Garonne /SA-SG

DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES (DAC)

Date limite de réception des candidatures : 07/05/2024 à 12h00

Direction Commande Publique
6 RUE RENE LEDUC
31505 TOULOUSE CEDEX 5

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	24M0086PN - Travaux d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Toulouse-Ginestous-Garonne /SA-SG
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	1
	Délai de validité des offres	300 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Autorisées, uniquement sur la filière biologique de G5
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	66 mois
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Déroulement de la consultation 5
2.2 - Délai de validité des offres 6
2.3 - Forme juridique du groupement 6
2.4 - Variantes 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 8
3.1 - Conduite d'opération 8
3.2 - Maîtrise d'oeuvre 8
3.3 – Exploitant 9
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 9
3.5 - Contrôle technique 9
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 9
4 - Conditions relatives au contrat 9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 9
5 - Contenu du dossier d'appel à candidatures (D.A.C.) 10
6 - Présentation des candidatures 11
6.1 - Documents à produire pour la recevabilité des candidatures 11
6.2 - Documents à produire pour le jugement et la sélections des candidats admis 13
7 - Examen des candidatures et des offres 13
7.1 - Sélection des candidatures 13
7.2 – Jugement des offres et attribution du marché 15
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 15
8.1 - Transmission électronique 16
8.2 - Transmission sous support papier 17
9 - Renseignements complémentaires 18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 18
9.2 - Procédures de recours 18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
24M0086PN - Travaux d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Toulouse-Ginestous-Garonne /SA

L'objet du présent marché est l'Extension et la fiabilisation de l'usine de dépollution de Ginestous-Garonne.
Le marché comprend deux tranches :
- Tranche ferme : Construction d'une file de traitement du carbone et de l'azote G5,
- Tranche optionnelle : Construction d'une unité de traitement du phosphore sur la capacité totale de l'usine.

Lieu(x) d'exécution :
Usine de dépollution de Ginestous-Garonne
51 Chem. de Chantelle,
31200 Toulouse

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

Elle comprend une **phase de sélection des candidatures,** puis au terme de celle-ci, l'envoi du dossier **aux 3 candidats** sélectionnés.

Une fois la liste des candidats admis à présenter une offre arrêtée, le dossier de consultation leur sera remis via la plateforme de dématérialisation : les candidats seront invités par un mail de notification à retirer le dossier de consultation.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Construction d'une file de traitement de la pollution carbonée et azotée : - Construction de la file de traitement des eaux G5 - Création d'un nouveau poste de relevage - Construction d'un bâtiment laboratoire - Prolongement du circuit pédagogique existant - Déconstruction de la file de traitement des eaux G2 - Fiabilisation du traitement des boues compte tenu de la construction d'une nouvelle file de traitement des eaux
TO001	Construction d'une unité de traitement du phosphore sur la capacité totale de l'usine

L'entité adjudicatrice a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : le choix du process induit les modalités d'exécution des travaux.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232420-2	Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

Cette consultation, lancée en procédure restreinte avec négociation, se déroulera en plusieurs étapes :

Étape 1 : Sélection des candidatures

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces et informations demandées dans le présent règlement de consultation.

A l'issue de cette première étape, les candidatures reçues dans les délais dans le cadre de cette consultation seront examinées.

Les 3 candidats les mieux classés parmi les candidatures recevables seront admises à présenter une offre.

Étape 2 : Remise des offres

Les candidats admis à l'issue de la phase « candidature » se verront remettre un dossier de consultation (D.C.E.) via la plateforme https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info et seront autorisés à présenter une offre. Attention : il faudra alors garder le mail reçu par la plateforme, invitant alors le candidat à retirer le DCE et à déposer son offre (Guichet restreint)

Après remise des offres, l'acheteur procédera à l'analyse des documents remis.

Étape 3 : Négociation

L'acheteur engage alors les négociations avec chacun des candidats ayant remis une offre. Il se réserve la possibilité d'organiser plusieurs phases successives de négociation (en présentiel, par mail ou via la plateforme) s'il l'estime nécessaire.

Les candidats seront ensuite invités à remettre leur offre finale :

A la fin des négociations, l'acheteur informera les candidats de la clôture des négociations et ils seront invités à déposer formellement leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation avant la date et heure indiquées.

Pour ce faire, les candidats entreront dans le guichet restreint via le mail (à conserver) qui leur sera envoyé par la plateforme aws et les invitant à déposer l'offre finale.

Pour entrer dans le guichet, il faudra cliquer dans ce mail sur 'Déposer votre réponse' et saisir la clé de contrôle indiquée.

IMPORTANT: l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre finale non déposée sur ce guichet ou déposée après l'heure et la date limite, ne pourra être prise en compte, et ce, même si des échanges de négociation préalables ont eu lieu par mail. Le cas échéant, l'acheteur ne pourra prendre en compte, pour l'analyse des offres, que l'offre initiale du candidat.

Toutefois, conformément à l'article R.2161-17 du Code de la Commande Publique, Toulouse Métropole se réserve le droit d'attribuer le marché de travaux sur la base de l'offre initiale sans négociation.

Étape 4 : Jugement des offres

A l'issue des négociations, la Commission d'appel d'offres attribuera le marché au vu des critères de jugement établis dans les documents de la consultation.

Le candidat retenu se verra proposer la signature du marché dans les conditions fixées dans le présent document.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 300 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 - Variantes

Les candidats auront la possibilité de présenter une variante, portant uniquement sur le traitement biologique de G5 en filière compacte, sans obligation de répondre à la solution de base.

2.5 - Développement durable

2.5.1 SPASER

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER.

Le SPASER est posé comme un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable.

En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un seuil fixé par voie réglementaire.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il vient compléter la charte des marchés publics "Small Business Act" adoptée en 2014 et consolide la relation positive que la Métropole et la Mairie de Toulouse ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :
1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
2 Développer une économie circulaire ambitieuse
3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
6 Construire une alimentation durable et locale
7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5.2 Insertion sociale

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. C'est pour réaliser cet objectif ambitieux que le présent marché comporte une clause de promotion de l'emploi dont le respect est **obligatoire**. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera donc des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Nombre minimal d'heures d'insertion : 330 heures par million d'euros HT.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Des candidats pourront être proposés par les chargés de mission clause d'insertion.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Le respect de ces clauses sera une condition de la conformité de l'offre finale.

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra :

- soit recruter directement,

- soit confier à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), à un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), à une AI (Association Intermédiaire), ou à une ETT (Entreprise de Travail Temporaire), un certain nombre d'heures de mise à disposition de personnel pour la réalisation des travaux ou prestations de services,

- soit sous-traiter une partie des travaux ou prestations à une EI (Entreprise d'Insertion).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- d'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,

- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,

- de proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :
Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi) :
Edouard GUERREIRO 06 18 86 55 59
e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même et est représentée par :

Julie DUCROT

Direction du Cycle de l'Eau, Toulouse Métropole.

Julie.ducrot@toulouse-metropole.fr

3.2 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN
58 chemin de Baluffet
31300 Toulouse
Tél : 05.61.49.62.62
Courriel : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr

La mission confiée au Maître d'œuvre concerne les prestations suivantes :
- AVP/PRO
- ACT
- VISA – DET - AOR
- Mission d'élaboration des dossiers réglementaires

3.3 - Exploitant

ASTEO
51 chemin de Chantelle
31200 Toulouse

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet

3.5 - Contrôle technique

Les missions de contrôle technique seront assurées par un prestataire désigné ultérieurement.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée prévisionnelle de l'exécution des prestations est de 5,5 ans (66 mois).

Tranche ferme	**Délai de réalisation/ d'exécution**	**Point de départ**
Etudes d'exécution	6 mois	Notification du marché
Travaux	36 mois	OS
Mise en service : - Mise au point - Mise en régime - Période d'observation en marche industrielle	12 mois : 3 mois 3 mois 6 mois	 OS OS

Tranche optionnelle	**Délai de réalisation/ d'exécution**	**Point de départ**
Etudes d'exécution	4 mois	OS d'affermissement
Travaux	12 mois	OS
Mise en service : - Mise au point - Mise en régime - Période d'observation en marche industrielle	3 mois 1 mois 1 mois 1 mois	OS OS OS

Date maximale d'affermissement de la Tranche optionnelle : 31/12/2028

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Sur fonds propres de Toulouse Métropole et subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils devront le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier d'appel à candidatures (D.A.C.)

Rappel : s'agissant d'une procédure restreinte, aucun dossier de consultation (D.C.E) n'est disponible au stade de la candidature.

Les candidats sont invités à télécharger le Dossier d'appel à candidatures (D.A.C.) gratuitement, à l'adresse https://toulouse-metropole.marches-publics.info (sous la référence 24M0086PN).

Le dossier d'appel à candidatures (DAC) contient les pièces suivantes :
- L'avis d'appel à candidatures
- Le présent document « Dossier d'appel à candidatures »
- La note de présentation du projet
- Le planning
- L'annexe 1 DAC – Composition de l'équipe
- L'annexe 2 DAC – Tableau de références
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- Le Flyer relatif au SPASER
- Le Flyer insertion sociale

Aucune demande d'envoi du DAC sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les plis des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimées en EURO.
Si les plis des candidats sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

6.1 - Documents à produire pour la recevabilité des candidatures

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire, pour chaque membre du groupement et/ou sous-traitant le cas échéant, un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

1. Lettre de candidature et/ou habilitation du mandataire par chaque co-traitant à signer le marché (ou DC1)

2. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (ou DC2) :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

3. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (ou DC2):

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

4. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (15 ans pour le process), appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans (15 ans pour le process) seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Compétences exigées :

- Process
- Architecte (dépôt du permis de construire + compléments de mission)
- Génie-civil
- Canalisations

Compétences recommandées :

- Fondations spéciales
- Electricité
- Contrôle-commande
- Cybersécurité
- Exploitation

En cas de groupement, c'est l'opérateur économique qui porte la competence Process qui sera le mandataire.

L'architecte devra fournir son attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

NOTA : Les références présentées devront être en rapport avec l'objet du marché (travaux de même nature et même importance).

6.2 - Documents à produire pour le jugement et la sélections des candidats admis

Au terme de l'analyse de la recevabilité des candidatures, seuls 3 candidats seront admis à présenter une offre.

Afin de juger les candidatures admises à remettre une offres, les candidats doivent remettre les annexes du Dossier de candidatures:

- Annexe 1 "Composition de l'équipe"
- Annexe 2 "Tableau des références"

Ils devront présenter les qualité et références professionnelles suivantes :

1/ Process : Références en matière de génie épuratoire : réalisation du process (filière de traitement d'eaux usées urbaines, en procédés compacts – biofiltration/MBBR) avec une capacité minimale de 100 000 EH. Références réceptionnées de moins de 15 ans

2/ Génie civil : Références en matière de réalisation de travaux comprenant les études de conceptions, d'exécution et de réalisation d'ouvrages de contenance et de bâtiments avec volume unitaire des ouvrages hydrauliques minimal exigé de 2 000 m^3, préférentiellement construits sur fondations spéciales Références réceptionnées de moins de 5 ans.

3/ Canalisations : Références en matière de réalisation de travaux comprenant la pose de canalisations de refoulement et gravitaires de diamètre supérieur à 500 mm sur un linéaire de 300 ml minimum Références réceptionnées de moins de 5 ans

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables au regard des documents mentionnés à l'article 6.1 ci-dessus seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le candidat devra **disposer obligatoirement** des capacités professionnelles et compétences nécessaires à l'exécution des travaux objets du présent marché.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :
- capacités et garanties économiques et financières
- capacités et garanties techniques et professionnelles

La recevabilité des candidatures en termes de capacités et garanties techniques et professionnelles se fera au regard des éléments mentionnés à l'article 7.1 ci-dessus (références, qualifications, moyens humains et matériels).

Les candidatures qui ne sont pas admises en application de l'article L.2142-1 du Code de la Commande publique, sont celles qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article L.2141-2 du CCP ou qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et/ou financières suffisantes

A l'issue de ce premier examen de la recevabilité, les candidatures recevables seront analysées au regard des documents mentionnés à l'article6.2 ci-dessus afin de sélectionner les 3 candidats admis à présenter une offre et à la négociation.

Les critères de jugement des candidatures, notés sur 100 points sont les suivants :

Rang	Critères de jugement des candidatures	Notation	Règles de notation
1	**Qualité des références professionnelles**		**Pour chaque sous critère ci-dessous, l'attribution des notes s'effectuera en fonction des cinq meilleures références (appuyées d'attestation de bonne exécution).**
1.1	Process, seront considérées : Références en matière de génie épuratoire : réalisation du process (Filière de traitement d'eaux usées urbaines, en procédés compacts - biofiltration/MBBR) avec une capacité minimale de 100 000 EH Références réceptionnées de moins de 15 ans	50	Les références en matière d'études d'exécution et de réalisation du process seront considérées sur la base de la capacité nominale de traitement et notées chacune comme suit : 100 000 EH < ou= < 200 000 EH : 5 pts 200 000 EH < ou= < 300 000 EH : 7 pts Capacité > 300 000 EH : 10 pt
1.2	Génie civil, seront considérées : Références en matière de réalisation de travaux comprenant les études de conception, d'exécution et de réalisation d'ouvrages de contenance et de bâtiments avec volume unitaire des ouvrages hydrauliques minimal exigé de 2 000 m³, préférentiellement construits sur fondations spéciales Références réceptionnées de moins de 5 ans	35	Les références en matière de réalisation d'ouvrages hydrauliques en béton considérées avec un volume unitaire des ouvrages hydrauliques minimal exigé de 2 000 m³ et notées chacune comme suit : 2 000 m³ < ou= V < 4 000 m³ : 3 pts 4 000 m³ < ou= V < 8 000 m³ : 5 pts V >= 8 000 m³ : 7 pts Dans le cas de la construction de plusieurs ouvrages sur une même référence, seule la capacité de l'ouvrage hydraulique le plus volumineux sera prise en compte
1.3	Canalisations, seront considérées : Références en matière de réalisation de travaux comprenant la pose de canalisations de refoulement et gravitaires de diamètre supérieur à 500 mm sur 300 ml Références réceptionnées de moins de 5 ans	15	Les références en matière de réalisation de canalisations enterrées gravitaires et de refoulement seront considérées sur la base d'un linaire minimum de 300 mètre et du diamètre de la canalisation posée et notées chacune comme suit : 500 mm < DN < DN 800 mm : 1 pt 800 mm < ou = DN < 1000 mm : 2 pts DN >= 1000 mm : 3 pts

2	Critère additionnel		
2.1	En cas d'égalité de points entre deux candidats pour la 3ème place, le niveau des capacités économiques et financières, apprécié au regard de l'importance du chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 dernières années		

A l'issue de cette analyse, un classement sera établi et les 3 candidats (sous réserve d'un nombre suffisant de candidat) ayant obtenu le plus de points seront admis à soumissionner et invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

7.2 - Jugement des offres et attribution du marché

Le jugement des offres, lors de la seconde phase de la consultation, sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (Process, performances, exploitabilité, génie-civil, chantier, électricité-contrôle-commande, cybersécurité, matériaux, fiabilité, évolutivité, etc.)	53.0
2-Coût global des prestations	30.0
3-Valeur environnementale (Impact carbone, biodiversité, développement durable/soutenable, patrimoine végétal, éco-conception, sobriété énergétique, etc.)	10.0
4-Architecture et circuit de visite	4.0
5-Délai et phasage	3.0

Le détail de ces critères sera précisé lors de l'envoi du Dossier de consultation (DCE) aux candidats admis.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : https://toulouse-metropole.marches-publics.info. (référence 24M0086PN)

Les candidats sont invités à consulter les tutoriels à leur disposition sur le profil acheteur qui donne toutes les informations pratiques nécessaires au dépôt des plis.

Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrement des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé.

Pour tous problèmes techniques, vous pouvez contacter la plateforme AWS :
- par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com en indiquant le contexte de vos incidents. Indiquez si vous êtes en phase de dépôt, l'assistance traitera votre demande en priorité
- ou par téléphone au 0892-14-00-04.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF.

En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,…) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Aucune demande d'envoi du DAC et du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité.
Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.
En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://toulouse-metropole.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des plis.

Renseignements dématérialisation :
Toulouse Métropole
Direction de la Commande Publique
6 rue René Leduc – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5
Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :
Hana ZAREVUCKA
Tél. : 05.62.27.65.53
Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr